



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 21 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 14 mai 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

Absents excusés :

Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Nadège FONTAINE,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Nicole PERLY.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h24

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

CULTURE

DL.19.044 - Attribution d'un Prix de la Ville pour la Manifestation Ingré d'folies du 23 juin 2019.

Hélène LORME expose :

La Ville d'Ingré souhaite instaurer un Prix de la Ville pour récompenser un artiste participant à la manifestation Ingré d'folies du 23 juin 2019.

Ce prix, remis par la Ville à l'issue de la manifestation, après vote des visiteurs, sera fixé à 200 euros.

Après présentation à la commission « Culture-sports » du 6 mai 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

Monsieur François LENHARD, faisant parti de l'association Ingré d'folies, ne prend pas part au vote.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **21 MAI 2019**

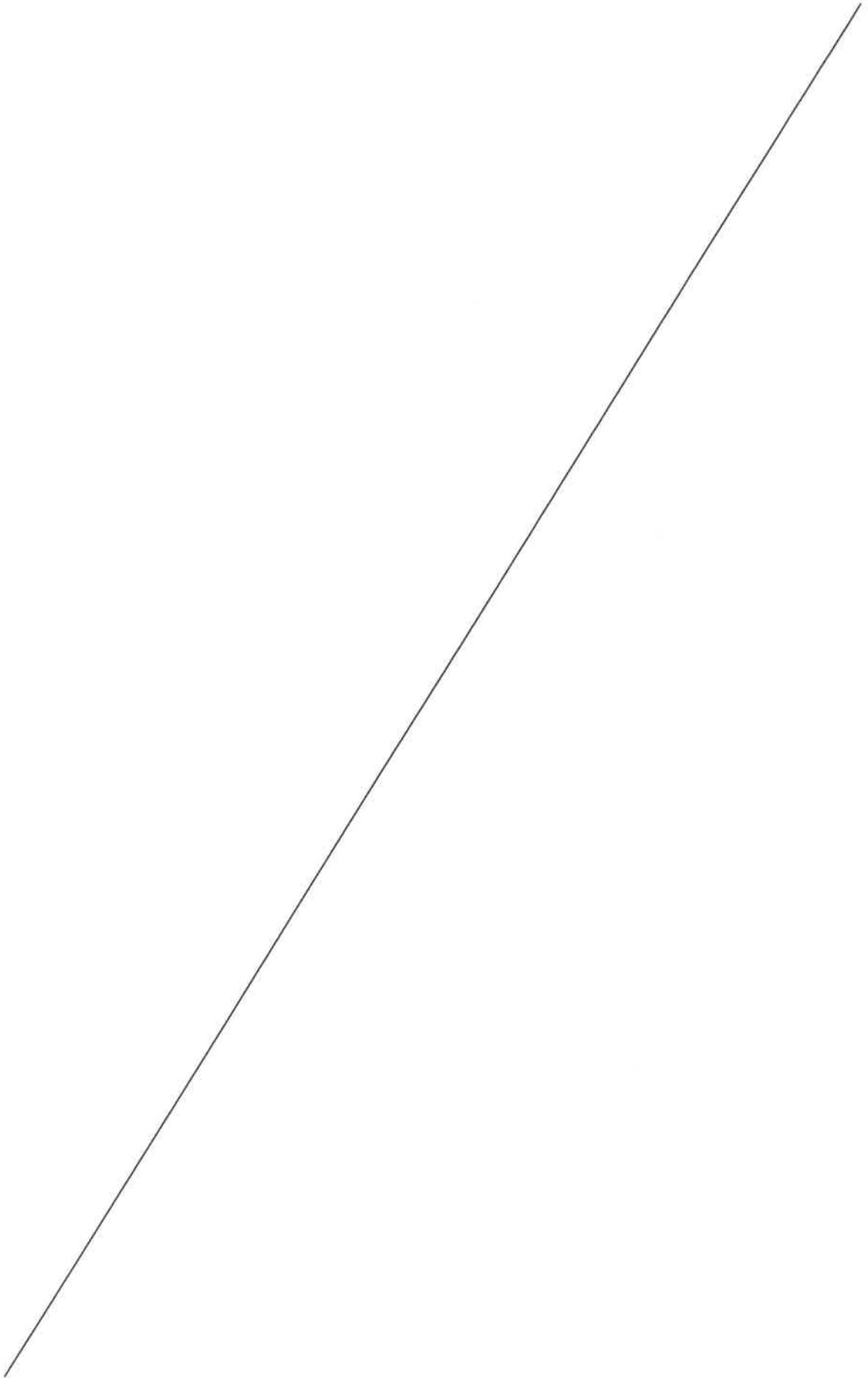
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 MAI 2019**

Publication le : **28 MAI 2019**

Notification le : **28 MAI 2019**

Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer

DL-19-044

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------|----------|
| 1 | 2 | 3 | 4 |
| En préparation | En attente retour Préfecture | > AR reçu < | Classé |

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-05-28T15-27-19.01 (MI217171961)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190521-DL-19-044-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution d'un prix de la ville pour la manifestation
ingré d'folios du 23 juin 2019

Date de décision : 21/05/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.6. Contributions budgetairesActe : DL.19.044-CULT-attribution d'un Multicanal : Non
prix de la ville pour la manifestation
ingré d'folios du 23 juin 2019.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Date 28/05/19 à 15:27

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 28/05/19 à 15:27

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 28/05/19 à 15:32